

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le **15 décembre 2021** à 20 h 00.

PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #1 - Monsieur Pierre Lemay
 Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière
 Siège #3 - Monsieur Philippe Jean
 Siège #4 - Monsieur Michel Landry
 Siège #5 - Monsieur Guy Durand
 Siège #6 - Monsieur Gérald Lemay

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & secrétaire-trésorière, participe à la rencontre à titre de secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

398-12-2021

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Pillenière
 Appuyé par Pierre Lemay

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Adoption du projet final du règlement REG 295-2021 dont le sujet est l'imposition des taux de taxes foncières, des compensations et des tarifs pour les services municipaux

3.2 - Appui - Demande à la CPTAQ - Mme Gilberte Turcotte

3.3 - Acquisition - Trois débitmètres / Captation de l'eau potable

3.4 - Assurances - Centre de ski de fond "La Pinière"

- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

399-12-2021

3.1 - Adoption du projet final du règlement REG 295-2021 dont le sujet est l'imposition des taux de taxes foncières, des compensations et des tarifs pour les services municipaux

Considérant que, par la résolution 396-12-2021, Pierre Lemay a déposé un avis de motion et présenté le projet 1 du REG 295-2021 dont le sujet est l'imposition des taux de taxes foncières, des compensations et des tarifs pour les services municipaux;

Il est proposé par Pierre Lemay

Appuyé par Philippe Jean

Que, demande de dispense de lecture est fait pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement;

Que, le projet final du REG 295-2021 soit disponible sur le site Internet de la municipalité pour consultation par le public et que ce même projet soit disponible en version papier pour ceux qui ne possèdent pas les outils nécessaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

400-12-2021

3.2 - Appui - Demande à la CPTAQ - Mme Gilberte Turcotte

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale;

Considérant que la demande consiste à vendre une parcelle portant le numéro de lot 5 876 446;

Il est proposé par Michel Landry

Appuyé par Philippe Jean

Que, le Conseil municipal appui la présente demande de vente telle que présentée par Mme Gilberte Turcotte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

401-12-2021

3.3 - Acquisition - Trois débitmètres / Captation de l'eau potable

Considérant que dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'eau potable nous devons connaître la capacité de captation;

Considérant que de cette donnée, nous pourrions établir la capacité de distribution et transmettre les données au MELCC dans le cadre de l'obtention des certificats d'autorisations;

Considérant que pour produire ce travail, nous devons acquérir trois débitmètres;

Il est proposé par Guy Durand

Appuyé par Michel Landry

Sylvain Pillenière demande le vote

Que, le Conseil municipal accepte la soumission de Everest Automatisation au coût de 15 384.00 \$ plus taxes si applicables pour l'achat de trois débitmètres;

Que, la dépense soit imputée au poste budgétaire 23.052.14.721.

4 votes pour l'acquisition

3 votes contre l'acquisition

Adopté à la majorité des conseillers présents

402-12-2021

3.4 - Assurances - Centre de ski de fond "La Pinière"

Considérant que, par la résolution 382-12-2021, la municipalité a retiré de ses items assurables les éléments appartenant au Centre de ski de fond de la Pinière puisqu'elle n'en était pas propriétaire;

Considérant que des échanges avec notre assureur et les responsables du Centre de ski de fond de la Pinière pour trouver les meilleures solutions permettant au Centre de ski de fond d'être assuré adéquatement par la nature de leurs activités;

Il est proposé par Philippe Jean

Appuyé par Michel Landry

Que, le Conseil municipal autorise la couverture offerte par les Assurances MMQ pour le Centre de ski de fond de la Pinière à titre d'organisme externe;

Que, le montant de 810.00 \$ plus taxes si applicable, soit facturé à l'organisme « Centre de ski de fond de la Pinière ».

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

403-12-2021

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Philippe Jean
Et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 h 46.

Constat

Par sa signature, le Maire, reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, renonce à l'exercice de son droit de veto.

Jean Bergeron
Maire

Sandra Bélanger
Directrice générale & secrétaire-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL